



Compte rendu de Médiation d'initiative citoyenne

Interpellation concernée : « Transformer la place Saint-Bruno pour reconquérir l'espace public: stop aux dealer et à leurs trafics »

Compte rendu du 31/01/2025, relu et validé par toutes les parties

Organisation de la médiation

Réunions de médiation :

- 7 novembre 2024
- 9 janvier 2025

Référent-es présent-es pour la ville de Grenoble :

- Gilles NAMUR, Adjoint Espaces Publics, Mobilités, Nature en Ville, Biodiversité et Fraicheur
- Olivier BERTRAND, Maire adjoint du secteur 1
- Valérie CHENEVIER, Responsable de Territoire du secteur 1 (le 7/11/2024) et Sandra BONNIAU, responsable de territoire par intérim du secteur 1 à partir de janvier 2025 (le 9/01/25)
- Mélanie MONIER, Cheffe de projet Sécurité secteur 1

Représentant-es de l'interpellation citoyenne (anonymat souhaité) :

- Porte parole 1 (riverain)
- Porte parole 2 (riverain)
- Porte parole 3 (commerçant)

Animation et prise de notes : service vie associative et citoyenne

- Antoine Gonthier, chargé de mission Interpellations citoyennes
- Emmanuelle Eucher, chargée d'appui aux initiatives citoyennes

Contexte de la demande

Les porte-paroles rappellent qu'ils représentent un collectif d'habitant-es, associations de commerçants et commerçants riverains de la place St Bruno.

Cette interpellation est, pour eux, la conséquence de l'exaspération des habitant-es du quartier subissant les effets du trafic de stupéfiants sur la place.

Pour le collectif, l'insécurité et la peur vécue par les habitant-es, provoquée par ce trafic, n'est plus de l'ordre du sentiment, elle se base et se manifeste par des faits : fusillades, menaces de mort, demandes des parents à leurs enfants de contourner la place pour aller au collège Fantin Latour, jeu de la dragonne déserté, diminution de la clientèle pour les commerces et donc baisse de leur chiffre d'affaires, cris et rodéos très réguliers de jour comme de nuit créant des nuisances sonores. Au cours de la médiation, la situation a continué de se détériorer avec plusieurs fusillades en novembre 2024. Cette situation a mené à l'organisation d'un rassemblement important sur la place le 23 novembre.

Le collectif s'est agrandi en intégrant des habitants et commerçants du quartier. Au moment de la publication de ce compte-rendu, l'interpellation rassemble près de 700 soutiens.

Les porte-paroles sont conscients que la municipalité est dépendante de l'État (sur la politique et les effectifs en matière de lutte contre les trafics de drogue). C'est pourquoi la demande principale concerne un projet global de réaménagement de la place, qui est bien de compétence municipale, et qui pourrait participer à une réappropriation de la place par les habitants et commerçants, et à une baisse des nuisances liées au trafic.

Le collectif demande donc à la Ville de Grenoble de :

- Lancer un processus global de réaménagement de la place. Mettre en place des ateliers pour une réflexion globale du réaménagement de place avec tous les acteurs concernés : riverain-es, commerçant-es, agents municipaux intervenant sur la place, associations, services de la Ville etc.
- Améliorer des dysfonctionnements précis constatés sur la place (cf liste plus bas)

Retour global de la Ville sur le contexte de la place St Bruno

La sécurité sur la place Saint Bruno est le sujet de préoccupation principal pour la Ville de Grenoble sur le secteur. Cette question est notamment travaillée dans le cadre d'un conseil local de la prévention de la délinquance (CLSPD) dans lequel sont présents le délégué police population, la police municipale, la police nationale et la bibliothèque notamment.

La Ville de Grenoble rappelle que la lutte contre le trafic de stupéfiants n'est pas dans ses compétences mais qu'elle est compétente en termes de tranquillité publique et d'espace public. Les élus présents partagent complètement le constat des porte paroles : la réappropriation de l'espace public, par des projets d'aménagements et des évolutions d'usages, est portée par la Ville et considérée comme une action publique nécessaire et rentrant dans les compétences municipales et métropolitaines. Des projets d'ampleur ont été ou sont en cours de réalisation dans cette optique, par exemple dans le quartier Mistral, Abbaye, ou encore sur le projet en cours sur le parc de la Villeneuve et le lac baignable.

Dans cette optique la Ville travaille dans les différents secteurs sur :

- le réaménagement des espaces qui peut passer par la démolition, la végétalisation, l'embellissement, en lien avec Grenoble Alpes Métropole.
- l'animation dans les espaces
- le soutien aux dynamiques associatives locales
- la mobilisation des commerçants

Il est précisé que pour que ce travail soit efficace il doit s'accompagner d'une occupation des habitant-es sur l'espace public.

Question des porte paroles : pourquoi, alors, un réaménagement d'ampleur n'a pas été lancé sur la place Saint Bruno plus tôt, dès 2014 ou 2020 (début de mandats) ?

→ Raisons invoqués par les élus présents en médiation :

- De nécessaires arbitrages budgétaires (la Ville ne peut pas réaménager toutes les espaces publics d'un coup, jusqu'à présent d'autres territoires ont été priorités pour des projets de réaménagement d'ampleur)
- Les divergences des points de vue des habitant-es et associations locales sur le devenir de la place, qui conduisent à un risque de conflits sur des projets proposés par la Ville (crainte de la gentrification du quartier, désaccords sur la piétonisation, risques de recours juridiques...). La phase de concertation réalisée durant le mandat 2014-2020 n'a pas abouti à cause de ces divergences notamment.
- La présence d'un marché quotidien qui complexifie les possibilités de réaménagement

Pour ces raisons, et au vu des autres priorités d'aménagement à Grenoble, la Ville a décidé de ne pas relancer un processus d'ampleur au début du mandat 2020-2026, mais plutôt d'avancer sur des points d'actions plus précis (comme le passage du marché par exemple, en lien avec les travaux de la bibliothèque).

Réponses de la Ville de Grenoble aux demandes des porte-paroles

1) Demande de lancer un processus global de réaménagement de la place, en commençant par mettre en place des ateliers pour une réflexion globale du réaménagement de place

Cette demande arrive dans un cadre d'une fin de mandat où il n'est pas possible de planifier des projets de grande ampleur en termes de calendrier et de budget. Un projet global de réaménagement pourrait s'inscrire dans le cadre de la campagne électorale 2026 et se réaliser au cours du prochain mandat.

Cependant, la Ville souhaite agir sur cette place et propose la mise en place d'ateliers réguliers avec les habitants et commerçants, pour échanger et avancer sur des thématiques précises concernant la place St Bruno, dès maintenant et au moins pour l'année 2025. L'enjeu est de distinguer et d'avancer à la fois sur des évolutions de court terme, et sur un travail préparatoire à des évolutions de plus long terme (par exemple, tester l'usage par des évolutions transitoires avant un projet de réaménagement plus définitif).

Cadre décidé pour les ateliers de réflexion place St Bruno – 2025

- Objectif : Instaurer des temps de discussions régulières entre habitants, agents, élus, pour échanger des informations, travailler les difficultés et lancer des actions concrètes sur les enjeux identifiés par les habitants.
- Calendrier : entre février et octobre 2025. Première réunion de lancement le 6 février prochain. Ateliers de 2h.
- 5 thématiques proposées par les porte-paroles de l'interpellation :
 - Sécurité / prévention de la délinquance
 - Propreté
 - Réaménagement des espaces / circulation
 - Marché, commerçants, espaces des commerces
 - Evénements, vie de quartier, culture
- Organisation proposée
 - Réunion de lancement le 6 février à 18h : présentation de la démarche et lancement des 6 thématiques en parallèle (tables en parallèle). Présence des élus (Olivier Bertrand, Gilles Namur, Maud Tavel au moins) et services concernés par les thématiques.
 - Organisation des ateliers suivants (mars - octobre) en fonction des besoins exprimés dans chacun des groupes de travail (formats à préciser au fur et à mesure, par ex : réunion sur site pour la thématique propreté, échange avec les autres institutions concernant la sécurité...)
 - Réunion de conclusion en novembre 2025, et décisions pour la suite
- Participant-es
 - Les ateliers sont publics, les modalités d'animation s'adapteront au nombre de personnes présentes.

2) Points précis abordés en médiation :

- **Sécurité / prévention**

1) Une caméra de surveillance en panne sur la place ?

→ La caméra sur la place était effectivement en panne pendant plusieurs mois, elle est réparée et fonctionne de nouveau depuis mi-octobre 2024. La police nationale et la police municipale disposent des mêmes images.

2) Pourquoi la police (PM ou PN) ne passe t elle jamais pour des nuisances sonores malgré les appels ? Pourquoi la PM est quasi absente de la place St Bruno?

→ Les équipages de PN ne se déplacent généralement pas pour des nuisances sonores (il y a toujours des cas plus graves). De son côté la PM fait face à des difficultés d'effectifs de nuit (pas d'équipage de nuit notamment en ce moment), et n'intervient pas si les nuisances sonores sont aussi liées au deal (car c'est à la PN d'intervenir). Ces deux éléments expliquent pourquoi il y a très peu de passage de la police pour les nuisances sonores.

→ Les services de la propreté urbaine et des agents de surveillance de la voie publique (ASVP) sont impactés par ce contexte, ces équipes utilisant parfois leur droit de retrait.

3) Danger lié aux trottinettes sur les trottoirs

D'une part, les problématiques d'effectifs de la police municipale ne permettent pas un passage aussi régulier que nécessaire. D'autre part, il est difficile de verbaliser ceux qui vont le plus vite et sont donc les plus dangereux. D'autres volets sont travaillés à côté de la répression : développement de l'école du vélo, mise en place d'infrastructures (pistes cyclables, routes) par exemple.

- **Stationnement payant : où en est-on ?**

→ Les alentours de la place sont déjà payants depuis plusieurs années et le reste du quartier est passé payant en novembre 2023. Toutefois, sur la place Saint-Bruno se pose la difficulté de la signalisation. Il est compliqué de faire du marquage au sol des mots "PAYANT" comme sur le reste du périmètre payant car c'est illisible avec les marquages du marché. La ville va donc poser dans les semaines qui viennent des panneaux "parking payant" pour pouvoir officialiser la mise en payant de la place.

→ Les panneaux sont en cours de commande et devraient être installés à réception, courant février 2025. Dès que ces panneaux seront en place, les ASVP contrôleront le stationnement, si besoin accompagnés par la police municipale dans un premier temps.

- **Propreté de la place / présence de plusieurs véhicules ventouses**

1) Constat global : pour les porte paroles, la place semble négligée en termes de propreté par les services municipaux.

→ La place est nettoyée 7j/7, mais la ville reconnaît que des points noirs subsistent.

→ Une opération conjointe des services de propreté de la ville a eu lieu le 9 décembre. Cette intervention est saluée par les porte paroles mais ne permet de régler les problèmes de façon pérenne.

→ Les porte-paroles font état de situations précises de dépôts sauvages pour lesquelles rien n'a été fait, les élus admettent des dysfonctionnements et qu'un rappel a été nécessaire auprès des équipes de nettoyage. Ils évoquent des difficultés compte tenu du contexte de la place avec des dépôts sauvages qui serviraient de cache aux dealers complexifiant le travail du service de nettoyage.

2) Plusieurs véhicules ventouses sont encore présents sur la place, pour certains depuis plusieurs mois.

→ La ville s'engage à marquer rapidement les véhicules signalés (signalement effectué par les porte-paroles le 31/01) et à les évacuer selon la procédure habituelle s'ils ne bougent pas. Ce sujet pourra être suivi le 6/02 lors de la première réunion des ateliers de concertation lancés suite à cette médiation.

3) Horaire trop matinal de passage de l'équipe de nettoyage avec des souffleurs

→ Un décalage de l'horaire a été demandé après 7h. Autre idée : la ville pourrait investir dans du matériel moins sonore (aspirateur silencieux?) → à rediscuter dans les groupes de travail avec les équipes propreté de la ville.

4) Nettoyage quotidien entravé à la fin du marché

La ville confirme que ce nettoyage de fin de marché est rendu difficile par l'arrivée et le stationnement de véhicules dès la fin du marché. Une action possible est de pouvoir faire accompagner les équipes de nettoyage par la police municipale. Jusqu'à présent la Propreté Urbaine ne souhaitait pas être associée à la Police municipale par peur des agressions, mais cela semble évoluer.

→ Accompagnement des équipes de nettoyage par la police municipale (réalisé une fois, a montré son efficacité, a refaire en fonction des disponibilités de la police municipale).

● **Nuisances liées à des commerces potentiellement liés au trafic de drogue :**

Concernant les cafés / hôtels restaurants / épicerie de nuit cette question est étudiée dans le cadre de la commission CHR. Les enquêtes menées ne sont pas du ressort de la ville mais de la police et du procureur.

Une intervention possible de la ville / métropole est la possibilité d'acheter des commerces en vue d'installer des projets particuliers (comme la réinstallation récente d'une boulangerie à l'Arlequin). Toutefois cela coûte cher à l'institution et ne peut se faire que si un fond de commerce est à vendre.

Concernant les locaux commerciaux inoccupés, la ville et la métropole ne peuvent pas agir si l'espace et/ou le fond de commerce ne sont pas à vendre.

● **Accès à l'historique des concertations sur la place St Bruno ?**

→ Des documents de synthèse ont été remis aux porte-paroles le 9/01/2025 ainsi que les comptes-rendus des ateliers de concertation conduits entre 2015 et 2019. Ceux-ci incluent les noms des personnes qui ont participé à ces ateliers, comme l'ont demandé les porte-paroles (mais les adresses mail ne sont pas communicables car les personnes n'ont pas donné leur accord, avec le cadre RGPD).

Pour la suite, ces points précis pourront nourrir les groupes de travail des ateliers prévus à partir du 6 février prochain.

● **Réponse au courrier envoyé par les porte-paroles de l'interpellation citoyenne.**

Une lettre ouverte a été envoyée par les porte-paroles au maire et au préfet le 9 décembre 2024. Les porte-paroles souhaiteraient une réponse de la part du maire.

→ Les élus confirment qu'une réponse à cette lettre sera apportée à leurs auteurs.

Suites de la médiation

- Lancement des ateliers d'échanges réguliers (groupes de travail sur 5 thématiques) à partir du 6 février 2025, et jusqu'en novembre 2025 (cf affiche en page suivante)
 - Elus porteurs de la démarche : Gilles Namur et Olivier Bertrand.
 - Référente au sein des services : Sandra Bonniau, direction de territoire 1.
 - Reprise des dysfonctionnements évoqués dans chacun des ateliers concernés.
- Poursuite de la mobilisation afin d'obtenir les 1000 signatures déclenchant un [atelier d'initiative citoyenne](#) et un débat en conseil municipal : les porte paroles ont 3 mois à compter de la date de publication du présent compte-rendu pour obtenir ce seuil de 1000 signatures.
- Suivi du projet déposé par le collectif dans le cadre du budget participatif, à mettre en lien avec les ateliers lancés en février 2025 (lien entre le service vie associative et citoyenne, et la direction de territoire 1).
- Un bilan sera réalisé avec les porte-paroles au terme des ateliers de concertation fin 2025.



1

Direction de territoire Secteur 1



FAIRE ÉVOLUER LA PLACE SAINT-BRUNO

POUR AUJOURD'HUI ET POUR DEMAIN



JEUDI 6 FÉVRIER
18H - 20H
MAISON DES
HABITANT-ES
CHORIER-BERRIAT

LANCEMENT D'UN
CYCLE D'ATELIERS,
EN PRÉSENCE DES
ÉLU-ES

10, Rue Abbé Grégoire - 38000 Grenoble
04 76 48 89 04 – territoire.secteur1@grenoble.fr